

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Lotissement de terrains**

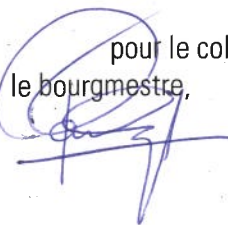
Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du **9 mars 2026**, le conseil communal a procédé au lotissement de terrain suivant :

- Lotissement de la parcelle sise à Wahl, « Rue des Champs », inscrite au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WD de Wahl, sous le numéro 673/2221 en trois lots.

Le projet de lotissement en question, qui revêtent un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours francs après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Groussbus-Wal.

Le texte intégral de ladite délibération est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 7 mai 2026


pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,


le secrétaire.



Date de l'affichage : 8 mai 2026

Remarque : En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit dans un délai de trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.